

Assemblée communale ordinaire, lundi 18 décembre 2023, à 19h30, à la salle des Assemblées du bâtiment communal, Rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 44 du 7 décembre 2023 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménage.

Vingt-cinq citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il propose Messieurs Florian Vuillemin et Guy Chappuis pour fonctionner en tant que scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2023, publié sur le site internet de la commune.
2. Discuter et voter les budgets 2024, fixer les éléments de base.
3. Prendre connaissance du décompte final pour les travaux de réalisation d'une conduite d'alimentation en eau de secours.
4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Mayliss Marie Mollat du Jourdin.
5. Divers

1. Procès-verbal

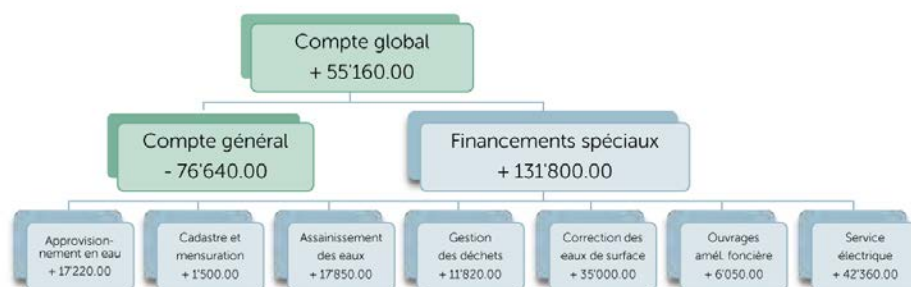
Le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 26 juin 2023 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter les budgets 2024, fixer les éléments de base

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Sigismond Jacquod présente le budget de la Commune pour la quatrième fois et cette année, ce budget est enfin positif. Il a été validé par la Commission de gestion des finances et par le Conseil communal. L'objectif souhaité par tout responsable des finances est de parvenir à présenter un budget à tout le moins équilibré. Le budget 2024 présente un excédent de produits de Fr. 55'160.00, les recettes prévues s'élevant à Fr. 8'532'250.00 et les charges à Fr. 8'477'090.00. Le Conseil communal propose une quotité d'impôt inchangée.



Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Sigismond Jacquod.

Avant de passer aux explications du budget, chapitre par chapitre, Monsieur Sigismond Jacquod donne un aperçu des différents groupes de matière de charges.

	Charges	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
30	Charges de personnel	1'320'440.00	1'289'340.00	1'252'476.42
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'685'490.00	2'647'680.00	2'221'486.86
33	Amortissements du patrimoine administratif	269'350.00	282'295.00	613'168.35
34	Charges financières	109'080.00	113'760.00	51'006.45
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	132'850.00	82'400.00	94'598.63
36	Charges de transfert	3'959'880.00	3'790'410.00	3'698'764.96
37	Subventions à redistribuer	0.00	1'600.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
3	Total des charges	8'477'090.00	8'207'485.00	7'931'501.67

Il passe ensuite le budget, chapitre par chapitre.

0. Administration générale

Ce chapitre présente une différence de plus Fr. 2'650.00 par rapport au budget 2023.

012 Exécutif

En fonction des différents dossiers traités par le Conseil communal, les salaires, vacations et jetons de présence sont ventilés dans les différents services concernés.

022 Services généraux

Le renchérissement qui sera octroyé au personnel communal a été estimé à 1.9 points (indice des prix à fin octobre 2023). La Commune possède ses propres statuts du personnel et n'est pas soumise aux décisions du Canton en matière de personnel.

De nouveaux contrats d'assurance ont été conclus en 2022, notamment au niveau de la cybersécurité et du risque juridique.

Les programmes informatiques nécessitent une mise à jour permanente afin de répondre aux exigences cantonales et fédérales, notamment au niveau du Contrôle des Habitants et de la comptabilité.

1. Ordre et sécurité publics - défense

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 14'150.00 par rapport au budget 2023.

Ce chapitre n'apporte aucun commentaire particulier.

2. Formation

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 44'410.00 par rapport au budget 2023.

212 Degré primaire

Le budget de l'école primaire est basé sur la fréquentation de 137 élèves, à quoi il est nécessaire d'ajouter certains moyens d'enseignement imposés par les services de l'Etat. Les charges relatives à l'enseignement pour les Communes jurassiennes sont en diminution. Cela s'explique par la mise en place, par l'Etat, du Plan équilibre 22-26. Il faut cependant souligner que les économies réalisées par les Communes sont neutralisées à 90% par l'intermédiaire d'un prélèvement sur la part à l'imposition des frontaliers.

213 Degré secondaire I

Notre participation au Collège de Delémont dépend de la population, ainsi que du nombre d'élèves de Develier (55 pour 2023, contre 45 en 2022).

3. Culture – sports – loisirs – églises

Ce chapitre présente une différence de plus Fr. 15'470.00 par rapport au budget 2023.

342 Loisirs

La place de rencontre à la Route de Courtételle devrait être aménagée dès le printemps 2024. Les charges financières de cet investissement ont été estimées à Fr. 11'400.00 (intérêts et amortissement).

4. Santé

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 60.00 par rapport au budget 2023.

Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

5. Prévoyance sociale

Ce chapitre présente une différence de plus Fr. 96'950.00 par rapport au budget 2023.

532 Prestations complémentaires à l'AVS/AI

Pour 2024, l'Office cantonal des assurances sociales indique que les charges à répartir entre les Communes pour les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, les subsides de réduction des primes d'assurance-maladie et les allocations familiales aux personnes sans activité lucrative s'élèveront à 24.62 millions de francs, soit Fr. 455'550.00 pour la Commune de Develier (+ Fr. 13'200.00).

545 Prestations aux familles

Le taux de remplissage de l'UAPE est stable, voire en légère baisse pour l'année 2023. Dans son Plan équilibre 22-26, l'Etat envisage une baisse de sa participation aux institutions d'accueil de la petite enfance, mais aucun chiffre n'est connu à l'heure de l'établissement du présent budget.

572 Aides économiques

Il est relativement difficile de prévoir quelles aides devront être versées durant l'année 2024. Les chiffres du budget sont calculés en fonction de la situation à fin novembre 2023.

579 Assistance

Il s'agit ici de notre participation aux charges de l'action sociale. Cette dépense (estimée à Fr. 629'100.00 pour 2024) dépend également des avances effectuées par la Commune dans les aides économiques pour les années 2022 et 2023.

6. Trafic et télécommunications

Ce chapitre présente une différence de moins Fr. 4'990.00 par rapport au budget 2023.

615 Routes communales

Les tâches du personnel d'exploitation sont toujours plus nombreuses. C'est ainsi que le Conseil communal envisage l'embauche d'un auxiliaire ou de confier certaines tâches à des tiers pour éviter l'augmentation des heures supplémentaires. La gestion du Service des eaux et du Service électrique prend de plus en plus de temps, d'où une ventilation des charges plus importante dans ces deux services.

7. Protection de l'environnement – aménagement du territoire

Ce chapitre présente une différence de plus Fr. 42'070.00 par rapport au budget 2023.

710 Approvisionnement en eau

Les efforts pour diminuer les fuites d'eau sont maintenus et portent leurs fruits (baisse des frais d'entretien). Les amortissements sont légèrement inférieurs grâce à des dons importants reçus notamment pour l'interconnexion avec le réseau d'eau de Delémont. Quant aux intérêts des dettes, ils subissent une forte hausse due à l'augmentation des intérêts entre 2022 et 2023. Après attribution au fonds de maintien de la valeur du réseau, le compte de l'eau présente un bénéfice de Fr. 17'220.00.

720 Assainissement des eaux

Le Règlement concernant l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) entrera en vigueur au 1er janvier 2024. Cela implique une augmentation des tarifs (taxe de base et taxe de consommation) permettant de financer un fonds de maintien de la valeur (identique à ce qui se pratique pour l'approvisionnement en eau). Après attribution au fonds de maintien de la valeur du réseau, le compte des eaux usées présente un bénéfice de Fr. 17'850.00.

730 Gestion des déchets

Le SEOD a décidé, à fin 2021, de réactiver sa rétrocession de Fr. 10.00/habitant aux Communes membres. Cette rétrocession a été fixée à Fr. 25.00/habitant pour l'année 2024. Cela permet d'améliorer la situation de ce financement spécial et, ainsi, diminuer la taxe annuelle prélevée par ménage. Le budget prévoit un excédent de revenus de Fr. 11'820.00.

741 Correction des eaux de surface

Les premières mesures concrètes de PRO-VITA se terminent. Les charges financières inhérentes à ce projet sont en forte augmentation du fait des intérêts du crédit de construction et que les premiers amortissements seront comptabilisés.

8. Economie publique

Ce chapitre présente une différence de plus Fr. 7'640.00 par rapport au budget 2023.

871 Electricité

Les mesures d'amélioration de la gestion du Service électrique continueront durant l'année 2024 (gestion des avis d'installation, de contrôle des installations électriques, des demandes de raccordement, mise en place d'un portail-client, installation du smart metering). Les tarifs d'électricité 2024 ont légèrement

augmenté, principalement en raison de l'augmentation des services-système de Swissgrid et de la nouvelle taxe fédérale pour les réserves d'électricité de la Confédération. Après attribution à la réserve pour l'efficacité énergétique (Fr. 3'500.00) et à celle de l'éclairage public (Fr. 1'450.00), le compte du Service électrique présente un excédent de revenus de Fr. 37'410.00 qui sera reporté sur le fonds pour le maintien du réseau.

9. Finances et impôts

Ce chapitre présente une différence de plus Fr. 301'370.00 par rapport au budget 2023.

910 Impôts

Les estimations des rentrées fiscales des personnes physiques sont basées sur une légère amélioration. Il est constaté une forte augmentation au niveau de l'impôt des frontaliers, compensée en partie par un prélèvement de l'Etat pour la compensation des effets du Plan équilibre cantonal 22-26. Quant aux recettes fiscales des personnes morales, on constate une légère reprise par rapport aux années précédentes.

920 Conventions fiscales

La réforme de la fiscalité des entreprises a eu pour effet une diminution des revenus fiscaux. Cette baisse est compensée en partie par une rétrocession, de la part de la Confédération, d'une part de l'impôt fédéral direct. Cette mesure disparaîtra en 2025.

930 Péréquation financière et compensation des charges

L'indice des ressources 2022 de la Commune mixte de Develier est fixé à 88.14 contre 96.21 pour l'année 2021. Cela signifie que nous aurons droit à une petite contribution du fonds de péréquation.



961 Intérêts

Les intérêts des dettes sont en forte hausse depuis la fin de l'année 2022.

Pour terminer la présentation du budget 2024, Monsieur Sigismond Jacquod donne un aperçu du compte des investissements. Il rappelle que ces investissements ne font pas l'objet d'une décision de l'Assemblée communale, ce n'est qu'une information.

0 Administration générale		Budget 2024		Budget 2023	
029	Rénovation bâtiment administratif	150'000.00		100'000.00	
	Total Administration générale	150'000.00	0.00	100'000.00	0.00

L'Assemblée communale du 03 avril 2023 a voté un crédit de Fr. 210'000.00 pour l'assainissement énergétique, ainsi que pour divers travaux d'entretien au bâtiment administratif. Ces travaux de rénovation seront réalisés sur plusieurs années, en fonction des priorités.

2	Formation	Budget 2024		Budget 2023	
212	Agrandissement école primaire	160'000.00		12'900.00	
	Total Formation	160'000.00	0.00	12'900.00	0.00

Un projet de création d'une crèche et d'un agrandissement du bâtiment de l'école primaire est actuellement sur la table du Conseil communal. Un crédit d'étude sera vraisemblablement demandé au Législatif dans le courant du printemps 2024.

3	Culture - Sports - Loisirs - Eglises	Budget 2024		Budget 2023	
342	Espace de rencontre, parcs, places de jeux	290'000.00		200'000.00	
	Total Culture - Sports - Loisirs - Eglises	290'000.00	0.00	200'000.00	0.00

L'Assemblée communale du 26 juin 2023 a débloqué un crédit de Fr. 295'000.00 pour la réalisation d'une place de rencontre à la Route de Courtételle. Le permis de construire a été octroyé en octobre. Les travaux pourraient pouvoir débuter au printemps 2024.

5	Prévoyance sociale	Budget 2024		Budget 2023	
545	Bâtiments d'exploitation (crèche)	35'000.00		30'000.00	
	Total Prévoyance sociale	35'000.00	0.00	30'000.00	0.00

Un projet de création d'une crèche et d'un agrandissement du bâtiment de l'école primaire est actuellement sur la table du Conseil communal. Un crédit d'étude sera vraisemblablement demandé au Législatif dans le courant du printemps 2024.

7	Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	Budget 2024		Budget 2023	
741	PRO-VITA	600'000.00	300'000.00	600'000.00	
790	Concept de mobilité	50'000.00		0.00	
	Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	650'000.00	300'000.00	600'000.00	0.00

La population de Develier a validé le crédit-cadre de Fr. 5'700'000.00 en date du 5 juillet 2020. Les travaux avancent selon le planning établi et se poursuivront durant l'année 2024.

Avant de passer au vote, Monsieur Sigismond Jacquod récapitule les différentes taxes liées au budget 2024 :

3.1. Quotité d'impôt

Le budget 2024 est présenté avec une quotité d'impôt inchangée de 1.95 points.

3.2. Taxes communales

Le budget 2024 est présenté avec les taxes communales suivantes :

3.2.1. Taxes de l'approvisionnement en eau potable * :

a) taxe d'utilisation (de consommation) au m3

Fr. 1.80

b) taxe de base de

- Fr. 100.00 par année pour un compteur Ø 15 (3/4")

- Fr. 100.00 par année pour un compteur Ø 20 (3/4")

- Fr. 225.00 par année pour un compteur Ø 25 (1")
- Fr. 840.00 par année pour un compteur Ø 32 (1 1/4")
- Fr. 1'440.00 par année pour un compteur Ø 40 (1 1/2")
- Fr. 2'400.00 par année pour un compteur Ø 50 (2")

3.2.2. Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux (en fonction des tranches de volume consommés annuellement) * :

a) taxe de base de

- Fr. 37.00/an pour une consommation annuelle de 0 à 55 m³
- Fr. 40.00/an pour une consommation annuelle 56 à 500 m³
- Fr. 70.00/an pour une consommation annuelle 501 à 1'000 m³
- Fr. 110.00/an pour une consommation annuelle 1'001 à 3'000 m³
- Fr. 250.00/an pour une consommation annuelle 3'001 à 5'000 m³
- Fr. 490.00/an pour une consommation annuelle plus de 5'000 m³

b) taxe de consommation de

- Fr. 1.25/m³ pour une consommation annuelle de 0 à 55 m³
- Fr. 1.20/m³ pour une consommation annuelle 56 à 500 m³
- Fr. 1.15/m³ pour une consommation annuelle 501 à 1'000 m³
- Fr. 1.10/m³ pour une consommation annuelle 1'001 à 3'000 m³
- Fr. 1.05/m³ pour une consommation annuelle 3'001 à 5'000 m³
- Fr. 1.00/m³ pour une consommation annuelle plus de 5'000 m³

3.2.3. Taxes des déchets * :

- a) personne seule majeure.....Fr. 120.00
- b) ménage dès deux personnes majeures.....Fr. 150.00
- c) personne seule majeure bénéficiaire de
prestations complémentaires à l'AVS/AI Fr. 100.00
- d) ménage dès deux personnes majeures bénéficiaires de
prestations complémentaires à l'AVS/AI Fr. 100.00
- e) microentreprise Fr. 100.00
- f) autres commerces et industries Fr. 200.00

3.2.4. Taxe immobilière :

- a) taxe immobilière basée sur la valeur officielle.....1.00 ‰

3.2.5. Taxe des eaux de surface :

- a) taxe des eaux de surface basée sur la valeur officielle 0.35 ‰

3.2.6. Taxe cadastrale :

- a) taxe cadastrale basée sur la valeur officielle 0.05 ‰

3.2.7. Taxe des chiens :

- a) taxe annuelle par chien,
y compris la part cantonale de Fr. 20.00 Fr. 40.00
- b) taxe annuelle par chien de fermes isolées,
y compris la part cantonale de Fr. 20.00 Fr. 30.00

* les tarifs présentés sont hors TVA

Monsieur le président remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2024, présentant un excédent de produits de Fr. 55'160.00 et les éléments de base.

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod pour la présentation du budget de la Bourgeoisie. Ce dernier est quasi équilibré et n'appelle pas de commentaire particulier. Ce budget boucle avec un excédent de charges de Fr. 25'490.00 en raison de perte du compte forestier. Ce budget a été validé par le Bureau de l'Assemblée bourgeoise ainsi que par le Conseil communal.

Monsieur le président remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2024 de la Bourgeoisie qui présente un excédent de charges de Fr. 25'490.00.

3. Prendre connaissance du décompte final pour les travaux de réalisation d'une conduite d'alimentation en eau de secours

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Ce projet a vu le jour en 2014-15. Le crédit a été accepté en votation populaire en 2020 et les travaux ont eu lieu en 2021 et 2022. Le Conseil communal a décidé de commander une partie du matériel avant le début des travaux. Cette décision a permis une économie non négligeable. Les travaux ont été réalisés par les employés des services techniques en collaboration avec les Services industriels de Delémont. Il donne ensuite connaissance du décompte financier de ce projet et se réjouit du faible montant restant à charge de la Commune, grâce aux subventions touchées, notamment du Patenschaft.

Crédit voté	Fr.	1'600'000.00
Factures payées à ce jour	Fr.	1'323'102.55
Subventions reçues à ce jour*	Fr.	1'037'693.60
Solde des subventions à recevoir	Fr.	206'873.00
Décompte final à charge de la Commune	Fr.	78'535.95

*Subventions :

Services cantonaux, ECA Jura, OFROU, divers dons obtenus par l'intermédiaire du Patenschaft

Monsieur Daniel Rohrbach profite de ce point de l'ordre du jour pour remercier les employés de l'administration et de la voirie pour leur investissement dans ce dossier. Il remercie également le bureau d'ingénieurs AFRY SA ainsi que la Commune de Delémont pour leur précieuse collaboration dans ce projet.

Monsieur le président remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur MS demande ce qu'est le Patenschaft. Le Patenschaft est le « parrainage suisse des communes de montagne ». Son objectif est de réduire l'écart entre les régions riches et économiquement défavorisées de notre pays par le biais d'une aide liée à des projets aux communautés, coopératives, entreprises.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Mayliss Marie Mollat du Jourdin

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Madame Mayliss Marie Mollat du Jourdin demande la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Elle est de nationalité française, elle est née à Echirolles et est domiciliée à Develier, au Monastère du Carmel « Notre Dame de l'Unité », depuis le 8 septembre 2001.

Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal et à la gratuité concernant les émoluments communaux.

Monsieur le président remercie Monsieur Gabriel M. Chappuis pour ses informations et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, la demande de droit de cité communal présentée par Madame Mayliss Marie Mollat du Jourdin.

5. Divers

Monsieur le président ouvre la discussion pour les divers.

Monsieur FV demande pourquoi le Conseil communal n'a pas mis de décoration lumineuse pour la période de la fin de l'année. Monsieur Gabriel M. Chappuis indique que c'est pour une raison d'économie que le Conseil communal a décidé de remettre les mêmes décorations que l'année passée, sans lumière. Il souligne que cette décision est symbolique. *Monsieur FV trouve dommage de ne pas illuminer le village durant cette période qui anime un peu le village.*

Monsieur HD demande pourquoi les bandes jaunes marquant le passage piétonnier ainsi que les passages pour piétons. De plus, il rappelle qu'il avait interpellé Monsieur Frédéric Scheurer concernant le stationnement des véhicules le long de la Rue des Tilleuls. Premièrement, Monsieur Frédéric Scheurer indique que les Autorités communales n'ont pas de force de police afin d'amender les automobilistes qui ne respectent pas la signalisation. Deuxièmement, il indique que le pourtour de l'école doit faire l'objet d'une nouvelle étude afin de créer une zone de rencontre autour de l'école. En effet, le projet de modération du trafic présenté lors de la séance d'information en 2022 n'avait pas fait l'unanimité, tant s'en faut. Dès lors, le Conseil communal a décidé de trouver une nouvelle solution. Actuellement, le quartier de l'école se trouve en zone 30 km/h et dans une telle zone, il ne devrait pas y avoir de marquage de passage pour piétons.

Madame MB demande si le trottoir provisoire de la Route de Porrentruy, près de la rue Champ-de-Val, va être rebouché. Monsieur Noël Saucy indique que les travaux ont été stoppés car le Conseil communal souhaitait profiter de ces travaux pour modifier le passage pour piétons existant. Pour cela, une demande a été faite au Service des infrastructures qui n'est pas favorable à la remise de ce passage pour piétons en s'appuyant sur les nouvelles normes en vigueur, en citant notamment :

- le trafic journalier moyen (T JM) devrait être supérieur à 3'000 v/j ;

- au moins 100 piétons devraient traverser la route durant les 5 heures les plus fréquentées de la journée.

Il mentionne également que selon l'analyse faite par le Service des infrastructures, il s'avère que certains critères ne sont pas remplis :

- l'intervalle moyen entre deux véhicules durant l'heure de pointe avec un T JM de 3'000 v/j est de l'ordre de 12 secondes. Le T JM de 1'500 véhicules présent à la route de Porrentruy découle sur un intervalle entre deux véhicules durant l'heure de pointe à plus de 20 secondes, ce qui permet une traversée des piétons dans de bonnes conditions sans devoir absolument leur donner la priorité par un passage pour piétons.
- le nombre de traversées de piétons durant les 5 heures les plus fréquentées de la journée est bien inférieur à ce que recommande la norme.

Monsieur Noël Saucy indique que le Conseil communal a écrit au Service des infrastructures pour demander la remise de ce passage pour piétons. Pour terminer, il indique que les travaux seront réalisés ce printemps.

Monsieur FB souhaite exposer son point de vue sur le courrier reçu de la Commune en lien avec la révision du plan d'aménagement local. Il trouve dommage de recevoir un tel courrier qui le choque profondément. Monsieur Frédéric Scheurer informe que le Conseil communal est dans une phase de révision du plan d'aménagement local. Pour ce faire, tous les terrains équipés et se trouvant en zone à bâtir doivent être répertoriés. Cela est une exigence légale. L'envoi de ce courrier permet aux Autorités communales d'avoir une idée précise de ce qui pourrait se faire sur ces parcelles constructibles. Une information concernant le droit d'emption doit être donnée aux propriétaires mais ce n'est qu'une information.

Monsieur FB trouve dommage que ce courrier soit envoyé à fin novembre ce qui gâche la période de fin d'année. Monsieur Gabriel M. Chappuis se permet d'ajouter qu'il n'y avait aucune velléité envers les propriétaires fonciers. Il rappelle que c'est une procédure standard pour la révision du plan d'aménagement local.

Monsieur WM rappelle que le groupe d'entraide a organisé le repas des aînés. Il regrette que les Autorités communales n'aient pas été présents à cette manifestation. Le Conseil communal prend acte de cette information. Monsieur Frédéric Scheurer indique que les Autorités communales rencontreront les responsables du groupe d'entraide au mois de janvier 2024.

Monsieur DM demande si la réfection du revêtement de la Route cantonale est prévue dans le bas du village, comme cela a été fait à la Route de Porrentruy et à la Rue de la Liberté. Monsieur Noël Saucy indique que ces travaux sont à la charge du Canton et que pour l'instant, il n'y a rien de prévu.

Monsieur Jean-Claude Berberat, en référence au budget 2024, demande pourquoi le Conseil communal souhaite présenter une demande de crédit pour l'agrandissement de l'école alors que Bourrignon fait partie du cercle scolaire et que les classes de Bourrignon sont inutilisées. Monsieur Sigismond Jacquod indique que toutes les explications seront données à ce sujet lors d'une prochaine assemblée communale.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président remercie les personnes présentes ce soir. Il adresse également ses remerciements aux Autorités communales et à l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli. Il présente ses meilleurs vœux à toutes et tous.

Il lève l'Assemblée à 20h45 en présence de vingt-cinq personnes, membres de l'autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

Jean-Claude Berberat

Vincent Chételat